

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 13 Procurations : 2
Absents : 0

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes CONSTANT M, CROZE C, INDRACT E, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, CHEVALIER M, LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P

PROCURATIONS : AMIGONI A à CHEVALIER M, FIGUIÈRE G à PALLA O,

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/09/2026

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 18/09/26

Délibération n°2026.54 : Subvention exceptionnelle aide au fonctionnement

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la fête votive qui s'est déroulée le premier week-end d'août dernier, les forains se sont installés sur l'ancien stade de football avec leurs caravanes d'habitation.

Le branchement électrique de ces caravanes s'est fait sur le compteur de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) « il était une fois » situé 2 bis, rue des Artisans à Corbières-en-Provence. Anciennement il s'agissait du compteur électrique du stade de football.

Les dirigeantes de la MAM ont remarqué une augmentation sur leurs relevés électriques de 2025 et de 2026.

Afin de les dédommager de cette dépense indépendante de leur volonté, Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle. Au vue des montants des factures produites, Monsieur le Maire propose la somme de 230 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du 17/09/2026.

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de 230 € aux dirigeantes de la MAM « il était une fois » ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à inscrire cette dépense exceptionnelle au budget 2026.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

**LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL**